



« Agent orange » : 60 ans après, n'oublions pas. Pour Tran To Nga et toutes les victimes !

Le secrétaire général du SNJ-CGT, Emmanuel Vire, a signé une tribune publiée dans le journal *Le Monde*, soixante ans après le premier épandage de l'agent orange ([lire ici](#)).

Parmi les trois millions de victimes de l'agent orange, au Vietnam, au Cambodge et au Laos, une franco-vietnamienne, résidente en France, fait le choix de se battre pour obtenir justice. Tran To Nga était journaliste pendant la guerre du Vietnam. Pour Gai Phong, une agence de presse du Nord Vietnam, elle couvrait le conflit directement sur le front, du côté du Front National de Libération du Sud, dans la jungle, là où les avions américains ont largement arrosé les forêts afin d'y déloger les combattants. C'est en exerçant ses activités de journaliste, pour informer sur la réalité du conflit, les exactions militaires et l'avancée de ceux qu'on appelait les vietcongs, qu'elle a été exposée à l'agent orange. Les conséquences pour la santé de Tran To Nga et pour ses enfants sont dramatiques.

En 2014, cette ancienne reportrice assigne en justice des sociétés agrochimiques, dont les puissantes Dow Chemical et Bayer Monsanto, qui ont conçu pour l'armée américaine l'agent orange. En mai 2021, le tribunal d'Évry s'est déclaré incompétent pour juger cette plainte. Tran To Nga fait appel.

Le SNJ-CGT soutient le combat de Tran To Nga et du collectif Vietnam Dioxine (voir ici [le site du collectif](#), son [compte Twitter](#) et son [compte Facebook](#)). Nous nous associons à la demande des différents signataires de la tribune d'obtenir la reconnaissance de ce crime et la possibilité de commémorer les victimes.

Au Vietnam, les corps et les écosystèmes ont été ravagés par le défoliant. Il s'agit là du premier écocide, qui s'est attaqué à l'ensemble du vivant, y compris aux militaires américains et aux journalistes qui ont couvert ce conflit, qui à l'époque prend une dimension exceptionnelle en partie grâce à la couverture médiatique dont il est l'objet. Nous nous souvenons des photographies et des récits ramenés par les reporters. Nous nous souvenons du rôle essentiel et démocratique joué par les journalistes et notamment les photographes. Nous nous souvenons de leur impact dans la société, de la prise de conscience collective provoquée par les informations ramenées par la presse. Ces journalistes avaient à l'époque participé à briser le silence et l'omerta autour des guerres coloniales.

La guerre du Vietnam était l'un des premiers conflits médiatisés à travers le monde à faire l'objet d'une opposition massive, tant dans les rues françaises qu'américaines. Une partie de ce mouvement

pacifiste s'était alors appuyée sur le travail de la presse. A l'époque, 135 journalistes ont perdu la vie en couvrant ce conflit. Et comme ces journalistes ont brisé le silence autour des ravages de la guerre, nous souhaitons nous aussi briser le silence autour des conséquences, soixante ans après, pour les survivants et leurs descendants.

Malheureusement, les usages des substances chimiques et des crimes de guerre ne relèvent pas du passé. Aujourd'hui encore, les journalistes qui couvrent les conflits sont l'objet, comme Tran To Nga il y a soixante ans, d'attaques militaires, parfois chimiques.

Lors du procès au tribunal d'Évry, des avocats de la défense ont plaidé que la journaliste présente sur le front connaissait les risques et devait donc en assumer les conséquences. Quel niveau de cynisme amène des multinationales à penser qu'il est normal que les journalistes soient des dommages collatéraux ? Qu'en suivant les combattants vietnamiens Tran To Nga devait accepter d'être une cible de l'herbicide ?

Encore aujourd'hui, des reporters sur le terrain se retrouvent exposés à des produits toxiques, notamment des industries agrochimiques, cancérigènes, mortels. Ces produits, comme l'agent orange, causent des dégâts irrémediables sur les espèces vivantes et l'environnement. En reconnaissant le crime de l'agent orange, il est possible d'ouvrir la voie pour tous les combats contre les écocides de l'agrochimie et l'interdiction des produits toxiques.

C'est pourquoi les enjeux du procès de Tran To Nga face aux multinationales sont cruciaux et le SNJ-CGT suivra attentivement son évolution.

Montreuil, le 10 août 2021.